



Devis gonflé par des prestations non délivrées

Par frantsoua, le 04/04/2019 à 00:51

Bonjour, je vais essayer de résumer le problème qui me préoccupe.

il y a 2 mois, j'ai demandé un devis par internet pour remplacer 2 vélux dans mon appartement en location à Paris. un premier devis m'a été envoyé. Le commercial passe sur place pour prendre les mesures. À l'issue de cette visite, il dit que l'installation d'un échafaudage est indispensable car l'un des 2 vélux est à plus de 3m de haut. Il ajoute donc au devis 250€ pour la location et l'installation de l'échafaudage et 350€ de supplément pour travail sur échafaudage. De plus, il ajoute que les travaux dureront 1 journée et demie à cause de cet échafaudage. Je signe ce devis, pensant que cet échafaudage et la durée prévue des travaux est gage de sérieux.

Résultat, le jour des travaux, les ouvriers me disent d'emblée, sans même essayer, qu'il est impossible de faire passer l'échafaudage par la cage d'escalier et le couloir de l'appartement. Ils disent également qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils ont loué cet échafaudage alors qu'ils en ont un plus petit à l'atelier qui aurait fait l'affaire. Bref, les travaux ont été effectués sans échafaudage, à l'aide d'un simple escabeau en 4h30 tout compris au lieu de la journée et demie de travail initialement prévue. J'ai donc naturellement contacté le commercial pour lui demander de retirer les 600€ liés à l'échafaudage. il m'a fallu relancer le commercial pour obtenir une réponse.

Il m'a d'abord dit qu'il était tenu à une obligation de résultat et non de moyen, que j'avais signé un devis et que je devais donc payer pour l'échafaudage comme indiqué sur le devis. Quand je lui ai fait remarqué qu'il facturait un échafaudage qu'il était impossible d'installer dans mon appartement, il a également dit qu'il était de ma responsabilité en tant que maître d'œuvre de m'assurer de la faisabilité de ce qui était sur le devis. bref, à force de mails, il a fini par annuler les 250€ pour la location et l'installation de l'échafaudage mais maintient les 350€ de supplément pour travaux sur échafaudage alors qu'il n'y en avait pas.

en résumé, ce que je reproche à cet entrepreneur c'est d'avoir artificiellement gonflé son devis en proposant un service qu'il n'a pas fourni mais aussi, en présentant un devis biaisé, de m'avoir empêché de comparer de façon éclairée son devis avec celui d'autres entrepreneurs qui proposaient de changer les vélux sans échafaudage.

par ailleurs, j'habite en Nouvelle-Zélande, les travaux se sont faits à Paris. C'est donc ma mère qui a reçu ce commercial et je le soupçonne donc d'avoir profité d'avoir une femme de 75 ans comme interlocutrice et un payeur à l'autre bout du monde pour essayer d'abuser de la situation. je ne suis pas sûr de vouloir me lancer dans une procédure pour 350€ étant

donné que je suis à l'autre bout du monde mais je ne voudrais pas non plus que ce commercial continue avec ce genre de pratiques.

j'ai donc 2 questions :

Si je paie malgré tout la facture, est-il possible de contester plus tard cette facture? Et si oui, dans quel délai?

et si je n'attaque pas cette entreprise, est-il malgré tout possible de signaler ses pratiques auprès d'un organisme officiel?

Je vous remercie des conseils que vous pourrez me donner

cordialement